

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par
M. Philippe Brun et M. Jumel

ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« pour une durée de dix ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.